

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250210-BS25-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 17/02/2025

Publication - 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Mission de contrôle des délégations de service public d'eau potable et d'assainissement collectif

-
Exercice 2025

Offre technique et financière



Dossier suivi par **Guillaume LE CORRE** - 06 37 67 68 68 - guillaume.lecorre@irh.fr

IRH Ingénieur Conseil

6, rue de l'Ozon - 69360 Sérézin-du-Rhône

Tél. : 04 78 02 17 42 - Fax : 04 78 02 16 76 - mail : rhonealpes@irh.fr

Siret : 490 646 395 00320

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Sommaire



1. Contexte	3
2. Organisation et présentation de l'équipe	4
2.1. Organisation	4
2.2. Equipe dédiée à la mission	5
3. Méthodologie proposée	9
3.1. Suivi des contrats.....	9
3.2. Analyse des Rapports Annuels du Délégué.....	9
3.3. Visite des installations (<i>périmètre SIVAP uniquement</i>)	10
3.4. Etablissement des Rapports sur le Prix et Qualité des Services (RPQS - <i>périmètre SIVAP uniquement</i>)	11
4. Coût de la mission	12
5. Engagements d'IRH IC	13

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 17/02/2025

1. Contexte

Pour l'autorité compétente par délégation



présente proposition a pour objet une mission d'assistance technique, juridique et financière relative au contrôle du délégataire en charge au 1^{er} janvier 2025 de l'exploitation du service **de l'eau potable et de l'assainissement collectif** du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux.

La mission de contrôle comprend :

- une mission relative au **suivi des dispositions contractuelles** aux plans technique, économique et financier ;
- l'analyse et le **contrôle des comptes-rendus techniques et financiers** du délégataire ;
- l'établissement des **Rapports sur le Prix et la Qualité du Service** du Président ;

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Loire Forez Agglomération a récupéré les compétences eau potable et assainissement collectif, précédemment exercées par le SIVAP, et s'est retirée du Syndicat ; pour autant, **le périmètre des 2 contrats DSP reste identique, la maîtrise d'ouvrage est prise en charge par le SIVAP pour les 2 contrats DSP.**

La présente note méthodologie a pour objet de présenter :



Les atouts d'IRH et de l'équipe dédiée à la mission.



La méthodologie et les axes de travail qui seront mis en place, en étroite collaboration avec vos services.



L'organisation de la mission, les réunions de travail et de restitution ainsi que les documents remis.

Nous avons souhaité élaborer notre offre autour de **trois points** :

- Une proposition complète et adaptée au contexte local
- Une prestation finale de qualité

Une approche technique



- Des temps impartis nécessaires à une excellente prestation de façon à ce que vous puissiez compter au maximum sur notre équipe

Une équipe renforcée



- Un planning au plus juste grâce à notre forte expérience et à notre équipe renforcée

Des délais optimisés



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

2. Organisation et présentation de l'équipe



1. Organisation

Pour répondre aux besoins spécifiques du SIVAP, **IRH Ingénieur Conseil** regroupe l'ensemble des compétences juridiques, financières, techniques et ressources humaines nécessaires pour assister la collectivité dans sa gestion des services d'assainissement et d'eau potable.

Par notre organisation et nos compétences pluridisciplinaires, nous vous assurons :

- **une expertise globale et approfondie** de la gestion des services d'assainissement et d'eau potable tant dans les domaines techniques, économiques, contractuels et financiers.
- **une neutralité de jugement** entre les différentes évolutions possibles de la gestion du service.
- **une totale indépendance**, financière et politique.
- **une réactivité et une disponibilité de l'équipe** qui sera affectée à la mission, une traçabilité du déroulé de l'assistance ainsi qu'une transparence vis-à-vis des maitres d'ouvrages.

IRH Ingénieur Conseil bénéficie d'un certificat OPQIBI, délivré par l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie. Cet organisme indépendant est accrédité par le COFRAC, qui atteste ainsi de la transparence, de l'indépendance et de l'impartialité de son processus de qualification.

La qualification OPQIBI a pour objet de reconnaître la compétence et le professionnalisme d'un prestataire d'ingénierie. Elle atteste la capacité d'une structure à réaliser, à la satisfaction de clients, une prestation déterminée.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

2.2. Equipe dédiée à la mission



Vous mettrons à votre disposition une **équipe pluridisciplinaire** capable de répondre à vos besoins et vos exigences et d'assurer une excellente maîtrise des aspects techniques, financiers et réglementaires avec un **haut niveau d'expertise**, tout au long de la mission.

En ce qui concerne la réalisation de la prestation, nous développerons une **méthodologie spécifique** qui repose sur notre savoir-faire, acquis au cours de missions similaires, grâce auquel nous possédons une vision exhaustive des problématiques liées à la gestion de services d'eau potable et d'assainissement.

De cette façon, le syndicat disposera d'une équipe **réactive, compétente et expérimentée**, qui sera capable de tisser des liens solides avec ses services.

L'équipe d'IRH Ingénieur Conseil a la volonté d'apporter :



Indépendance, vis-à-vis de tout entrepreneur, constructeur ou exploitant, gage de qualité, d'objectivité et de fiabilité de nos prestations et conseils pour nos donneurs d'ordres



Compétence, grâce à une équipe pluridisciplinaire et spécialisée dans l'ensemble des domaines d'intervention requis



Disponibilité, avec un engagement de répondre à l'ensemble des sollicitations du comité de pilotage du projet, au travers de la mise en place d'une direction de projet, structurée autour de compétences variées et qui vous garantit la mise à disposition de personnel qualifié et expert dans des domaines pointus



Ecoute, avec la volonté de l'équipe d'intégrer au maximum les demandes du maître d'ouvrage ou comité de pilotage, en conformité avec les objectifs de l'opération



Proximité, grâce à une équipe mobilisable sur l'ensemble du territoire français



Guillaume LE CORRE

Superviseur de projet - 23 ans d'expérience

Responsable National Gestion des Services Publics chez IRH Ingénieur Conseil

Formation et expérience

Diplômé de l'Institut de l'Environnement Urbain en Gestion des services urbains, il a occupé des postes de direction générale de services dans plusieurs syndicats et agglomérations. Ces expériences lui ont permis d'acquérir une vision très pragmatique du métier d'exploitant, mais aussi des attentes des collectivités et des élus.

Rôle

Guillaume Le Corre interviendra en tant que **superviseur de projet**. Il assurera notamment

- L'intégration, dans la mission, de son retour d'expérience de DGS et des problématiques DSP vues par les élus et les services de la Collectivité,
- La relecture et la validation des supports présentés aux élus,
- La dimension pédagogique des supports produits tout au long de la mission, avec l'objectif d'une appropriation aisée et rapide des documents par tous les interlocuteurs.

Quelques Références

- **AQUAVESC (78)** : Audit technico-financier du contrat de délégation de service public confié à la SEOP pour la gestion de l'eau potable et Analyse des moyens humains affectés par la société dédiée dans le cadre du contrat de DSP pour la gestion de l'eau potable (422 000 habitants desservis)
- **Arès (33), SIAEP Auch Sud (32), CA du Pays Basque (64), CA Paris Saclay (91), SENEQ (ex Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (92))** : AMO audit, choix du mode de gestion et mise en œuvre de la DSP Eau potable
- **Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (94)** : AMO audit, choix du mode de gestion et organisation régie eau et assainissement
- **Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine (92)** : Mission de conseil & d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif (audit et désignation du nouvel exploitant)
- **CA Grand Paris Sud / SIARCE (91)** : accompagnement à la création d'une SPL (société publique locale) pour la gestion de deux stations d'épuration (250 000 EH et 96 000 EH)
- **CA Paris Saclay (91), CA du Pays Basque (64)** : AMO audit, choix du mode de gestion et mise en œuvre de DSP
- **Genas, CA du Grand Narbonne (11), CA du Grand Avignon (84)** : AMO audit, choix du mode de gestion et mise en œuvre de DSP eau potable et assainissement
- **Carcassonne Agglo (11)** : AMO audit, choix du mode de gestion et mise en œuvre de DSP eau potable et assainissement et d'une régie
- **Dijon Métropole (21)** : AMO pour la passation d'un contrat de DSP eau et assainissement avec une SEMOP (société d'économie mixte à opération unique) sur le périmètre de la ville de Dijon et communes périphériques
- **Communauté de Communes de la Haute Cornouaille (29), CC des deux Vallées Vertes (25), Communauté de communes Val de Gers (32), Communauté de commune du Grand Orb (01)** : transfert des compétences eau et/ou assainissement

Ronan TISSIER interviendra en tant que **Chef de Projet** et assurera plus particulièrement les aspects techniques et financiers de la mission. Ronan TISSIER est basé sur notre **agence de Sérézin-du-Rhône**.



Ronan TISSIER

Chef de projet en Gestion des Services Publics chez IRH

11 ans d'expérience

Formation

Diplôme d'ingénieur de l'**Institut Catholique des Arts et Métiers** (2010, dep. 44) et mastère spécialisé en éco-conception et management de l'environnement, **Arts et Métiers ParisTech** (2011, dep. 73).

Références

AMO pour la passation de contrats d'exploitation de service public :

- **SIAEP Marche-Boischaux (18)** : passation d'une DSP eau potable sur le territoire du Syndicat (en cours),
- **Hydreaulys (78)** : passation d'une DSP assainissement sur une partie du territoire du Syndicat (2022),
- **Perpignan Méditerranée Métropole (66)** : passation d'une DSP assainissement sur la commune du Barcarès (2021),
- **Rambouillet Territoire (78)** : participation à la passation d'une DSP eau potable (2021),
- **Vienne Condrieu Agglomération (38)** : passation d'une DSP assainissement sur le secteur Ouest (2019) et de trois DSP eau potable : commune des Côtes d'Arey, secteur Nord, secteur Amballon (2021),
- **Saint Etienne Métropole (42)** : participation à la passation d'une DSP eau potable sur le secteur Solaure et de marchés de prestations de service assainissement sur le secteur Furan, études spécifiques sur la télérelève des compteurs, le service rendu aux usagers et les mesures sociales, la gestion des compteurs et des branchements, convergence tarifaire (2020 à 2021). (2018 à 2021),
- **Bresse Louhannaise Intercom' (71)** : passation d'un marché global d'assainissement collectif (2020).

AMO pour le suivi ou le contrôle de contrats d'exploitation de service public :

- **Ville de Genas (69)** : suivi des contrats de DSP eau potable et assainissement (en cours),
- **SIE du Plateau des Rousses (39)** : suivi du contrat de DSP eau potable (en cours),
- **SIE de Millery-Mornant (69)** : suivi du contrat de DSP eau potable, et négociation d'avenants (2018 à 2021),
- **Syndicat des Eaux de Veyle Reyssouze Vieux Jonc (01)** : suivi du contrat de DSP eau potable (2020 à 2021),
- **Ville de Rambouillet (78)** : audit du contrat de DSP assainissement et négociation d'un avenant. Contrôles financiers des contrats de DSP d'eau potable, d'assainissement collectif et de stationnement en parking et sur voirie (2018 à 2021),
- **Ville de Chaumont (52)** : contrôle financier du contrat de partenariat public/privé d'éclairage (2019 à 2020),
- **Clermont Auvergne Métropole (63)** : bilans de 2 contrats eau potable et 2 contrats assainissement, établissement de protocoles de fin de contrat (2018 à 2020).
- **Cœur d'Essonne Agglomération (91)** : contrôle analogue de la régie des eaux Eau Cœur d'Essonne (2022),

AMO pour le choix d'un mode de gestion et/ou de transfert de compétence :

- **CC Monts du Lyonnais (69)** : étude du transfert de la compétence assainissement, élaboration du plan pluriannuel d'investissement, convergence tarifaire ; puis étude sur le choix du futur mode de gestion et passation d'un marché de prestations de service d'assainissement collectif « à la carte ».
- **CA Villefranche Beaujolais Saône (69)** : audits de 5 contrats assainissement et de la régie, puis participation à l'étude sur le choix du futur mode de gestion.
- **SME de la Région d'Issoire (63)** : audit d'un contrat de DSP eau potable et étude d'un regroupement de contrats.



Cette équipe expérimentée permettra au Syndicat de bénéficier de l'ensemble des compétences nécessaires au bon déroulement de la mission. Le Syndicat est assuré de disposer d'une **équipe à taille humaine**, tout en garantissant réactivité et disponibilité permanente de l'équipe.

En complément, IRH Ingénieur Conseil dispose **d'experts en eau potable et assainissement** que nous pouvons solliciter sur des aspects techniques spécifiques.

3. Methodologie proposée



ur mémoire, IRH dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de documents nécessaires au déroulement de la mission (contrats, rapports annuels du délégataire...).

Le fait qu'IRH ait été AMO pour le Syndicat est le gage d'une prise en main rapide du dossier pour un contrôle efficace dès le début de la mission. Pour autant, nous nous attacherons à examiner l'exécution des contrats par le délégataire d'un œil neuf et sans préjugés.

3.1. Suivi des contrats

IRH Ingénieur Conseil accompagnera le SIVAP dans le **suivi régulier des contrats de délégation de service public** au cours de l'année 2025.

Ce suivi comprendra notamment :

- l'assistance à la Collectivité dans l'analyse et l'interprétation de toutes les dispositions contractuelles
- l'assistance à la Collectivité en cas de manquement du délégataire à ses obligations et en particulier lorsque la mise en œuvre des mécanismes de pénalité s'avère nécessaires
- l'assistance à la Collectivité pour la validation des décomptes de reversement des parts Syndicales et des montants des redevance pour frais de gestion et de contrôle avant émission des titres de recette,
- l'assistance téléphonique pour apporter des renseignements d'ordre technique, administratif, juridique et financier
- la rédaction de tout projet de courrier ou mail nécessaire à la bonne exécution du contrat par le Délégataire
- la préparation et la participation à des réunions de suivi de l'exploitation sur sollicitation du Syndicat (sur prix unitaires).

3.2. Analyse des Rapports Annuels du Délégataire

IRH Ingénieur Conseil analysera les **Rapports Annuels du Délégataire 2024, sur les aspects techniques et financiers**.

Au cours de cette analyse, nous nous attacherons à :

- Mettre en évidence les chiffres incohérents
- Vérifier le respect des obligations contractuelles
- Vérifier la mise à jour de l'inventaire des ouvrages
- Faire un suivi des performances

Le RAD remis par le délégataire sera analysé au regard :

- Des données collectées tout au long de l'année dans le cadre du suivi
- Des données annoncées les années précédentes

De l'ensemble des textes réglementaires et des normes

Pour l'autorité compétente par délégation

• Des obligations contractuelles



Cette analyse sera formalisée par un relevé de nos remarques dans un délai d'un mois à compter de la réception des RAD. Ces remarques pourront faire l'objet de **précisions à apporter par le délégataire, voire d'un correctif aux RAD.**

3.3. Visite des installations (*périmètre SIVAP uniquement*)

La présente proposition prévoit **1 journée de visite sur site** d'une partie des ouvrages du Syndicat. Les ouvrages visités seront définis conjointement avec le Syndicat. Cette visite fera l'objet d'un **rapport de visite détaillé** comprenant :

- un rapport photographique,
- des fiches descriptives de l'état de chacun des principaux organes visités,
- d'un rappel des renouvellements programmés,
- un listing des renouvellements effectués selon le délégataire,
- une précision quant aux renouvellements vérifiés effectivement par IRH au cours des visites,
- un commentaire général sera proposé, notamment si un écart important entre opérations programmées et opérations effectuées est constaté ;
- un recensement des éventuels écarts contractuels, tant techniques que réglementaires.

Nous renseignerons pour cela tout écart significatif tel que :

- défaut grave de fonctionnement,
- défaut de conception,
- défaut vis à vis de la sécurité,

Conformément aux attentes du SIVAP, IRH Ingénieur Conseil **transmettra une version du rapport de visite au Délégataire, après validation par le Syndicat, pour prise en charge du traitement des remarques qui lui incombent.**

3.4. Etablissement des Rapports sur le Prix et Qualité des Services (RPQS - périmètre SIVAP uniquement)



A l'issue de la remise :

- des RAD par le délégataire, éventuellement corrigés suite aux remarques formulées au cours de la mission précédente de la présente proposition, et **validés par le Syndicat**,
- des informations collectées auprès du Syndicat,

IRH Ingénieur Conseil procèdera à la **rédaction des RPQS eau et assainissement du Syndicat**.

Ce document sera conforme aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales (*article R 1411-7*). Le Code général des collectivités locales (*CGCT*) prévoit que le Président doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement avant le 30 septembre de l'année suivante.

Conformément aux attentes du SIVAP, IRH Ingénieur Conseil prévoit :

- La production d'un **support de présentation du RPQS**
- La participation à une **réunion de restitution du rapport en Comité Syndical**
- La **saisie des indicateurs réglementaires sous SISPEA**

IRH Ingénieur Conseil prendra en compte les différentes échéances de la Collectivité pour adapter si besoin son délai de réponse.

4. Coût de la mission



Le tableau ci-dessous détaille le montant de la mission objet de la présente note. Le taux de TVA applicable est de 20 %. Ce coût est valable 3 mois à compter de la réception de notre proposition.

Désignation de la Mission d'AMO	Prix Unitaire HT €	Quantité (jours)	Prix Total HT €
Suivi des contrats cf §3.1	750,00 €	3,0	2 250,00 €
Analyse des RAD eau et assainissement cf §3.2	750,00 €	1,5	1 125,00 €
Viste des installations et établissement d'un rapport cf §3.3	750,00 €	1,5	1 125,00 €
Etablissement des RPQS, yc présentation et saisie Sispea cf §3.4	750,00 €	5,5	4 125,00 €
Total			8 625,00 €
			TOTAL € HT
			8 625,00 €
			TVA
			1 725,00 €
			TOTAL € TTC
			10 350,00 €

Participation à une réunion de Comité de pilotage en présence du Délégué et des élus du Syndicat, à la demande de la Collectivité - préparation, participation et bilan (en € HT)	1 750,00 €
Participation à une réunion de service , en présence du Délégué, à la demande de la Collectivité - préparation, participation et bilan (en € HT)	875,00 €
Participation à une réunion technique en visio , en présence du Délégué, à la demande de la Collectivité - préparation, participation et bilan (en € HT)	300,00 €
Participation à une réunion avec les services du Syndicat , hors réunion de service et Comité de pilotage, à la demande de la Collectivité (en € HT)	700,00 €
Participation à un Comité Syndical , à la demande de la Collectivité (en € HT)	700,00 €
Demi-journée de bureau supplémentaire , sur sollicitation de la Collectivité sur sujet spécifique complémentaire à la présente proposition (en €HT)	400,00 €

Paiement sur présentation d'une facture, **acompte selon avancement** conformément aux dispositions de l'article R2191-22 et suivants du Code de la Commande Publique.

Sérézin-du-Rhône, le 06 janvier 2025

Guillaume Le Corre - Responsable Pôle GSP

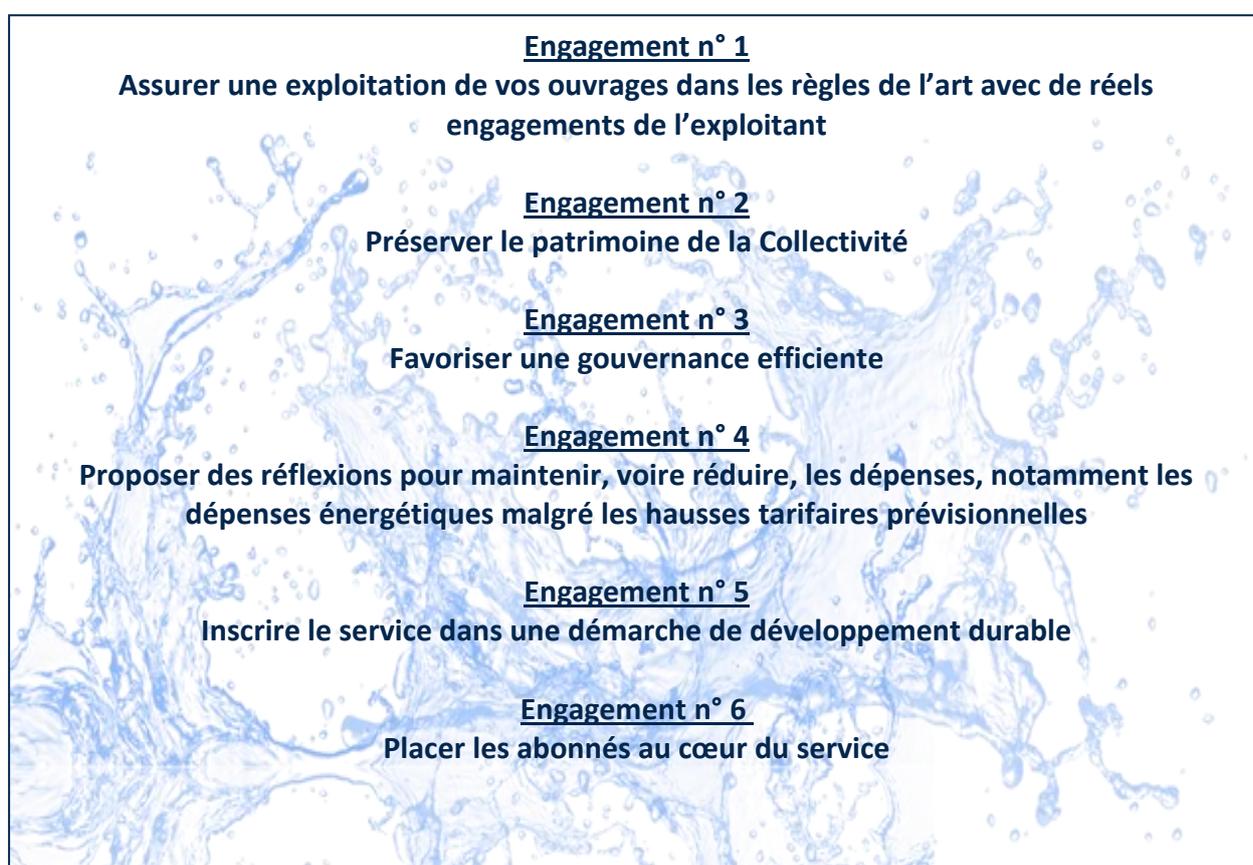
5. Engagements d'IRH IC



Dans le cadre de la mission, nous vous assurerons une prestation professionnelle de **haute qualité**, qui repose sur plusieurs engagements.

Les missions que nous avons réalisées au cours de ces dernières années montrent une baisse du prix de l'eau, consécutive essentiellement à la mise en concurrence. Toutefois, nous ne souhaitons pas nous inscrire dans une démarche conduisant à la baisse de la qualité de la prestation ou à une détérioration du patrimoine.

Notre démarche s'appuie donc sur une réflexion globale et transversale, pour **une gestion durable** de votre service public, sur la base de six engagements distincts.



Engagement n° 1
Assurer une exploitation de vos ouvrages dans les règles de l'art avec de réels engagements de l'exploitant

Engagement n° 2
Préserver le patrimoine de la Collectivité

Engagement n° 3
Favoriser une gouvernance efficiente

Engagement n° 4
Proposer des réflexions pour maintenir, voire réduire, les dépenses, notamment les dépenses énergétiques malgré les hausses tarifaires prévisionnelles

Engagement n° 5
Inscrire le service dans une démarche de développement durable

Engagement n° 6
Placer les abonnés au cœur du service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250210-BS25-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Publication : 17/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation




irh ingénieur
conseil
membre d'Antea Group